

INCOORDONNABLE ET LIBERTÉ DANS LA PHILOSOPHIE DE JEAN-JACQUES GOURD¹

« Nous avons renoncé à comprendre scientifiquement la liberté, et par cela même nous avons été dans de meilleures conditions pour l'affirmer. »

Le Phénomène (1888), p. 429.

« Car l'incoordonnable, n'est-ce pas encore un élément de notre liberté... ? Et c'est bien peu comprendre... soit la religion, soit la liberté, que de les mettre en opposition l'une avec l'autre. Comme l'objet religieux, la liberté n'est que par l'incoordonnable. »

Philosophie de la religion (1911), p. 90.

La position de Gourd dans ces deux déclarations est fort nette, mais pour en saisir, à sa date, l'originalité, il faut en suivre la genèse et le développement, à partir de l'« esquisse de philosophie générale » (nous dirions aujourd'hui d'ontologie) qu'est *Le Phénomène*.

Le phénomène, ou l'expérience ou le monde de la conscience, qui englobe pour nous toute la réalité, présente deux faces complémentaires, corrélatives : le ressemblant, objet de science, de liaison causale, de loi, et le différent, qui échappe à la coordination, représente le libre, l'absolu, le hors la loi. D'une part, la contingence, de l'autre la causalité. « Toute existence se

¹ Pour plus de détails, nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage, à paraître : *La philosophie de Jean-Jacques Gourd*, Chambéry et Lausanne, 1949.

produit conformément à des lois et en même temps offre un élément plus ou moins accusé qui leur échappe » (*Phén.*, pp. 215-216). Selon Gourd, les volitions ne sont libres que pour autant qu'elles sont indépendantes de leurs motifs : « Tout ce qui est donné d'avance à la volition lui est étranger, et la volition libre ne doit subir rien d'étranger, pas plus de la part de son sujet que de celle de son objet. Qu'elle ne relève que d'elle-même, de sa pure individualité, qu'elle soit son propre et unique motif, ou qu'on renonce à la déclarer libre » (*Ibid.*, p. 219). De plus, une volonté libre a le choix de la direction où elle s'engage : « Que la volonté ait en elle-même, non seulement sa raison d'agir, mais encore sa raison d'agir de telle manière, ou qu'on renonce à la déclarer libre » (*Ibid.*, p. 220).

La liberté déborde ainsi non seulement la coordination scientifique, mais cette coordination des volitions qu'est la morale. L'obligation enveloppe un commandement. Pour rester libre, la volonté ne peut s'y laisser absorber, pas plus que dans les habitudes anciennes et futures. « Le triomphe de l'obligation, par conséquent des coordinations morales, serait l'exclusion complète de la liberté » (*Morale et Métaphysique*, in *Revue philosophique*, Paris, 1891, t. 31, p. 166).

Ainsi la liberté est à la fois réelle, positive, elle est « l'action par excellence » (*Phén.*, p. 233) : « Tenir la volition libre pour pensable, sinon pour scientifiquement connaissable » (*Ibid.*).

Les Trois Dialectiques (1897) et la *Philosophie de la religion* (1911, posthume) enrichissent ces vues en envisageant la science, la morale, la religion (la *Philosophie de la religion* y ajoute l'art et la société) comme autant de *dialectiques*, c'est-à-dire de mouvements de la pensée parcourant diverses étapes, depuis la conscience primitive jusqu'au monde élaboré de la loi scientifique, de la règle morale, esthétique, sociale. Partout (sauf dans la vie religieuse), la pensée coordonne le similaire (coordination en extension). La religion, elle, procède par intensification. Elle recueille ce qui ne pouvait entrer dans les coordinations en extension, les « résidus » différentiels incoordonnables, qui vont croissant avec la complexité de l'objet envisagé. Ce noyau

irréductible, en fait et en droit (car une coordination exhaustive ramènerait le monde à une vaste identité, à l'Un de Parménide, pure forme logique et ferait ainsi évanouir le divers), constitue ce que l'on peut appeler étymologiquement l'*absolu*. L'affirmation en repose sur une analyse philosophique de la coordination, non sur un état de la connaissance scientifique rapidement dépassé.

L'incoordonnable n'est négatif que nominalement, c'est même sa positivité qui oblige à lui donner un nom le désignant du point de vue des obstacles qu'il offre à la connaissance scientifique. « Tout fait est à la fois coordonnable et incoordonnable » (*Phil. rel.*, p. 75). L'incoordonnable n'est pas le hasard, pure absence de causalité, ni la liberté d'indifférence : l'incoordonnable manifeste au contraire une partialité de l'être dans un sens ou dans l'autre. Hors la loi, l'incoordonnable se distingue aussi du miracle, qui, lui, est contre la loi. L'incoordonnable manifeste l'absolu ; comme tel, il se distingue de l'infini, du nécessaire, apparentés au semblable.

Il n'est nullement inconnaissable. « Ce n'est pas l'agnosticisme, avec ses abstentions variées, qui nous sollicite. C'est plutôt la certitude fondée sur la possibilité d'une connaissance intensive » (*Ibid.*, p. 79). Rien là de transcendantal, « car là où ne porte pas la pensée, il ne saurait être question ni d'incoordination, ni de coordination » (*Ibid.*, p. 79). L'incoordonnable s'apparente au mystère, à condition de ne pas mésuser de ce terme, de n'en pas faire « un oreiller de paresse, ou un instrument de domination, sans souci des droits et des devoirs de la science » (*Ibid.*, p. 85). Tandis que la recherche de lois habitue à voir surtout les uniformités, l'attention à l'incoordonnable rend l'esprit ouvert à l'imprévisible.

Dans la vie pratique, la liberté, au sens de libre arbitre, se manifeste sous des formes et à des niveaux qualitatifs fort différents : il y a liberté dans l'adhésion à la règle qui coordonne les volitions ou dans son refus ; la coordination délimite une double région : au-dessous de la règle, où règne le mal ; au-dessus de la règle, par delà les exigences qu'elle formule, c'est le domaine de l'amour, de la charité, dépassant le plan du

rationnel, du juste. A ce niveau supérieur, nous sommes sortis de la morale telle que Gourd l'entend, nous sommes déjà sur le terrain religieux. Le fait qui illustre le mieux la différence de nature entre la morale et la religion est, selon Gourd, le *sacrifice*, auquel il a consacré ses plus belles pages, un article de la *Revue de Métaphysique et de Morale* (1902), partiellement repris dans la *Philosophie de la religion*. Le sacrifice est un acte positif de libre initiative, de libre création morale, qu'aucune loi ne peut prescrire ni interdire. Il exprime l'ordre, personnel par essence, de la vocation.

Préoccupé surtout de mettre en lumière l'incoordonnable supérieur au plan de la loi, Gourd a moins précisé la nature de l'incoordonnable inférieur. Il y faudrait distinguer, semble-t-il, le mal, l'immoral voulu comme tel, l'amoral ou indéterminisme moral, enfin les coordinations dépassées, mais prétendant toujours à exprimer la vérité morale, ce que l'on peut appeler pseudo-morale ou moralisme : valeurs négatives en fait, bien que positives en intention.

En valorisant par-dessus tout l'incoordonnable supérieur, Gourd n'entend pas nier que la loi elle aussi libère des caprices purement individuels ; il conteste seulement que tout le domaine du devoir-être puisse être « légalisé », formulé en règles, ramené à un seul plan.

L'art est à sa manière une coordination de sentiments et d'images, mais en sauvegardant davantage d'éléments concrets que la science et la morale. Au delà du domaine du beau, régi par la règle esthétique, s'étend le monde du sublime, affirmation d'une liberté souveraine.

La société est une coordination des esprits individuels. A ce titre, elle impose des règles. Loin d'épuiser toutefois le champ du social, ces règles laissent place aux initiatives réformatrices, en vue d'améliorer la société. Certes, au niveau inférieur de la liberté, il y a possibilité de refuser la règle, il peut y avoir le délit. Mais nul ne le confondra de bonne foi avec le dépassement de la règle par le haut, par des initiatives individuelles dans leur source, mais sociales par leurs fins.

La religion a pour domaine, selon Gourd, le plan de l'incoordonnable supérieur : l'absolu, sur le terrain de la connaissance, le sacrifice au delà de la morale, le sublime, les initiatives sociales. Elle les unit dans une réalité supérieure, l'activité mystique, non pas anéantissement du moi, mais « aspiration vers ce qui domine toutes les catégories de la pensée, toutes les distinctions de l'esprit » (*Phil. rel.*, p. 233). Retour à l'unité de l'esprit, antérieure aux coordinations. De là une « théologie de l'incoordonnable », qui part du Dieu immanent à l'expérience, pour passer à un Dieu transcendant, puis symboliquement personnel. Théologie qui se veut exclusivement religieuse, non pas faite pour parachever l'œuvre de la connaissance, ni celle de la morale.

Le libre arbitre que l'incoordonnable rend possible découle de l'indétermination, la spontanéité de l'être (*Du rôle de la volonté dans la croyance*, in *Revue philosophique*, 1891, t. 32, pp. 467-482). D'une part, l'esprit humain coordonne, de l'autre, l'être résiste à la coordination, d'où un incoordonné, où subsistera toujours de l'incoordonnable. Cette liberté est une des faces d'une réalité, dont l'autre face est le déterminisme. Il est clair qu'à l'époque de Gourd, on ne distinguait pas comme aujourd'hui divers types de déterminisme, selon le domaine et l'échelle envisagés.

La liberté qui découle de l'incoordonnable est *négative* quand elle signifie refus de la loi, de la règle, par caprice anarchique. Elle devient *positive*, du point de vue des valeurs, quand elle est adhésion à la norme, et intention de dépasser celle-ci, en vertu d'une initiative personnelle qui manifeste une vocation. Cette liberté reconnaît les fins visées par la loi, mais entend y atteindre par d'autres moyens, sans nier la valeur de la loi dans son ordre, celui du généralisable, de l'impersonnel, de l'anonyme.

La pensée de Gourd mérite de retenir l'attention d'un monde tiraillé entre une anarchie nihiliste et une tyrannie totalitaire. S'il est indispensable que chacun renonce à une part de sa liberté pour assurer à tous une part au moins de justice, la réalisation

des fins les plus hautes est impossible sans liberté. Indispensable au règne de la justice, la liberté l'est plus encore au règne de l'amour entre individus et collectivités. Il y a eu autrefois des Églises totalitaires, il y a aujourd'hui des États totalitaires. Il faut trouver un équilibre entre les exigences de la liberté et celles de la loi, de la norme. Les philosophes ne peuvent se désintéresser de cette tâche.

On n'oubliera pas que Gourd est un contemporain d'Émile Boutroux (qui lui paraissait faire trop large la part de la contingence), un aîné de Bergson. L'*Essai sur les données immédiates de la conscience* (1889) soustrait aussi la liberté à la connaissance scientifique, mais non à la connaissance philosophique. *Les deux sources de la morale et de la religion* (1932) distinguent radicalement le clos de l'ouvert, comme Gourd le coordonnable et l'incoordonnable. Mais le clos n'est que du social, tandis que le coordonnable est l'universel où aspire la raison. Il semble que Gourd respecte les exigences du rationnel mieux que Bergson et les actuelles philosophies de l'existence, sans sacrifier lui non plus ce que l'existence, l'expérience a d'incommensurable avec le rationnel.

On sait combien, depuis Rousseau et Vinet, la pensée philosophique en Suisse romande a été préoccupée par le problème de la liberté, de ses fondements métaphysiques avec *La Philosophie de la liberté* de Charles Secrétan (1849) à ses conditions psychologiques (Amiel), politiques, sociales et ecclésiastiques (Vinet, Ernest Naville). Français d'origine, Suisse par libre volonté, Gourd prend sa part de cet effort en faveur de la liberté, à une époque encore fortement imprégnée de positivisme déterministe. La place que Gourd réserve à la liberté sera jugée insuffisante par les existentialistes, trop belle encore par les positivistes et les continuateurs marxistes de Hegel. Cette double opposition s'annule réciproquement. Si elle ne garantit pas le vrai, du moins atteste-t-elle une qualité de la pensée de Gourd devenue plus rare aujourd'hui : l'équilibre.

Marcel REYMOND (Lausanne).